

Organisation : Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada)

Poste : Vice-présidence du Conseil d'administration, CPA Canada

L'ORGANISATION

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), en partenariat avec les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes, dirige la profession de CPA au Canada et dans le monde. Grâce à ce partenariat, la profession canadienne peut maintenir et renforcer la confiance du public à l'égard des systèmes économique et financier. CPA Canada exprime le point de vue de la profession sur les enjeux nationaux et internationaux et adapte la profession à un environnement en constante évolution, marqué par des changements sans précédent. Organisation progressiste et avant-gardiste, CPA Canada est respectée dans les domaines des affaires et de l'enseignement, de même que dans la fonction publique et le secteur des organismes sans but lucratif.

Ainsi, au pays, CPA Canada collabore avec les organisations provinciales et régionales qui ont pour mandat de protéger le public et d'encadrer la profession; ces organisations soutiennent les membres, forment les étudiants et participent à la surveillance de l'orientation stratégique de la profession.

À l'étranger, CPA Canada travaille conjointement avec l'International Federation of Accountants et la Global Accounting Alliance pour renforcer la profession comptable partout dans le monde. Elle est une voix influente au pays et sur la scène internationale.

CPA Canada mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires et soutient l'établissement de normes de comptabilité et de normes d'audit et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif. Elle publie également des indications et des documents phares sur un large éventail de problèmes nouveaux et de questions techniques ainsi que des textes sur des sujets d'intérêt pour la profession comptable, et élabore des programmes de formation et d'agrément.

Les ordres des provinces, des territoires et des Bermudes ainsi que CPA Canada sont actuellement en train d'examiner la structure de gouvernance de la profession. Cet examen devrait déboucher sur une modification de leurs responsabilités respectives et de leur manière d'interagir, de réaliser leurs mandats complémentaires et de veiller collectivement à l'unité dans la progression de la profession.

Pour en savoir plus sur CPA Canada, [visitez son site Web](#).

Rôles et responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») est responsable de la gestion de CPA Canada et rend compte de la surveillance de l'organisation aux membres de celle-ci. CPA Canada compte des organisations membres, soit les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes (qui nomment 8 des 12 membres du Conseil), et des membres personnes physiques, qui sont des CPA du Canada.

Le Conseil :

- recrute la ou le chef de la direction, dont il établit les objectifs de performance annuels, dont il évalue la performance et à qui il fournit des commentaires constructifs lui permettant d'améliorer celle-ci;
- approuve les plans stratégiques de l'organisation et surveille la performance et les progrès de celle-ci quant à la réalisation de ses objectifs à court et à long terme;
- favorise l'efficacité de la profession canadienne de CPA en entretenant le dialogue avec tous les ordres de CPA du Canada, conformément aux accords de gouvernance établis entre ceux-ci;
- démontre le respect des normes déontologiques les plus élevées et veille à ce que ces normes soient appliquées à tous les échelons de l'organisation.

Rôle de la vice-présidence du Conseil

La vice-présidence constitue un prolongement du rôle de la présidence du Conseil, qui assure un leadership global visant à améliorer l'efficacité de celui-ci.

Nomination et mandat

La vice-présidente ou le vice-président se voit confier un mandat de deux ans, en prévision de sa nomination à la présidence à la suite d'un mandat réussi. La ou le titulaire doit acquérir, au cours du mandat de deux ans, une connaissance et une compréhension approfondies des responsabilités de la présidence – notamment, établir des relations avec les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes – afin de pouvoir succéder à ce poste.

Les responsabilités de la vice-présidence

La vice-présidente ou le vice-président assume les responsabilités suivantes :

- aider la présidente ou le président dans l'exécution de ses fonctions, s'il y a lieu;
- être pour la présidente ou le président une source de rétroaction et un conseiller sur diverses questions, notamment les communications avec la direction;
- remplacer la présidente ou le président au cours d'activités et de réunions en cas de conflits d'horaire;
- de concert avec la présidente ou le président et la ou le chef de la direction, s'assurer que le Conseil est représenté aux cérémonies de remise des permis en y participant personnellement;
- présider le Comité des candidatures et de la gouvernance, être membre du Comité sur les ressources humaines et la rémunération, et agir comme observateur au sein du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques;
- diriger le processus de recrutement pour assurer une succession à la vice-présidence;
- participer aux réunions du Conseil des présidents (généralement trimestrielles);
- assumer, lorsque la présidente ou le président ne peut s'acquitter de ses fonctions normales, la présidence par intérim jusqu'à ce que la présidente ou le président puisse reprendre ses fonctions ou jusqu'à ce que le Conseil puisse élire et nommer une nouvelle présidente ou un nouveau président.

Le temps requis pour s'acquitter de ces responsabilités peut varier d'un exercice à l'autre, en fonction des projets en cours. Les activités ordinaires du Conseil et du Comité des candidatures et de la gouvernance, dont la planification des réunions et la participation à celles-ci, le recrutement ainsi que d'autres aspects des responsabilités de la vice-présidence, la participation aux activités, etc. exigent habituellement au moins 600 heures. La vice-présidence et la présidence du Conseil sont des postes rémunérés.

Annexes

- Description du poste de la présidence du Conseil
- Mandat du Comité des candidatures et de la gouvernance